

## Mémoire : Les répercussions potentielles du projet de loi no 1 pour la communauté d'expression anglaise et Nation M'igmaq de la Gaspésie

---

Vision Gaspé-Percé Now (VGPN) représente la communauté d'expression anglaise de la côte gaspésienne, une région caractérisée par de longues distances, l'isolement géographique, un vieillissement de la population, l'absence de transport collectif et des obstacles persistants dans l'accès aux services de santé, sociaux, éducatifs et gouvernementaux. La région comprend également la Nation Mi'igmaq, dont les communautés font face à des défis similaires — et souvent plus graves — liés à l'éloignement, aux inégalités historiques et à la complexité juridictionnelle.

Le Projet de loi no 1, *Loi constitutionnelle du Québec, 2025*, vise à articuler les principes fondamentaux de la province et à affirmer le français comme seule langue commune du Québec. Cependant, comme le soulignent les mémoires déposés par le CHSSN et le Réseau de développement régional (RDN), le projet de loi **ne reconnaît pas clairement la communauté d'expression anglaise** et n'offre aucun cadre tenant compte des réalités spécifiques des communautés rurales, éloignées et autochtones.

En Gaspésie, où les communautés anglophones et Mi'igmaq dépendent de services publics accessibles, bilingues et culturellement sécurisants, l'absence d'une telle reconnaissance pose des risques importants quant à la continuité des services, l'équité d'accès et la vitalité des communautés.

---

### 1. La reconnaissance constitutionnelle doit refléter toute la diversité du Québec

Le Projet de loi no 1 ne contient qu'un seul considérant faisant référence aux institutions anglophones; cela **ne constitue ni une reconnaissance de la communauté, ni une affirmation de ses droits prévus par la loi**. Comme le souligne le CHSSN, l'article 18 de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux* et l'article 22.5(8) de la *Charte de la langue française* garantissent l'accès aux services de santé et services sociaux en anglais — des droits qui ne doivent ni n'être affaiblis ni n'être omis du texte constitutionnel proposé.

Des préoccupations similaires s'appliquent à la Nation Mi'igmaq. Bien que le Québec reconnaisse les droits distincts des Premiers Nations dans diverses lois et politiques, le Projet de loi no 1 **n'articule aucune reconnaissance** de leurs réalités, de leurs droits ou de leurs histoires uniques. Cette absence, dans un document fondateur, risque de renforcer les écarts systémiques et de réduire les occasions de collaboration, de réconciliation et de création de services culturellement adaptés.

---

## 2. Les réalités rurales et isolées accentuent les impacts du Projet de loi no 1

Le territoire desservi par VGPN s'étend sur plus de 200 km, avec peu de transport public, avec un accès limité aux taxis, des conditions hivernales difficiles et un coût élevé pour les déplacements. Les résidents anglophones et Mi'gmaq doivent régulièrement parcourir de longues distances pour accéder aux soins de santé, aux services éducatifs, aux soutiens à l'emploi et aux services gouvernementaux.

Dans le cadre du Projet de loi no 1 :

- La centralisation de l'administration des programmes fédéraux uniquement par le Québec pourrait **réduire l'accès au financement** pour les petites organisations rurales.
- Les mécanismes de consultation pourraient devenir moins formalisés, ce qui limiterait la participation des petites organisations régionales et des Premières Nations.
- Les processus de reddition de comptes risquent de ne pas refléter les réalités liées à la faible densité de population, au manque de personnel ou aux besoins en services bilingues.
- Les services bilingues ou culturellement adaptés pourraient devenir plus difficiles à maintenir s'ils ne sont pas explicitement reconnus.

Sans garanties explicites, le Projet de loi no 1 pourrait affecter de façon disproportionnée :

- les aînés anglophones éprouvant déjà des difficultés à accéder à des soins bilingues;
- les familles Mi'gmaq naviguant entre les compétences provinciales et fédérales;
- les jeunes des deux communautés faisant face à des obstacles en santé mentale, en éducation et en employabilité;
- les organismes communautaires, souvent la **seule** porte d'entrée locale vers des services.

---

## 3. Renforcer l'inclusion et la collaboration avec les Premières Nations

Les communautés Mi'gmaq de Gespeg et de Gesgapegiag font face à des obstacles systémiques liés à la géographie, au sous-financement et à la complexité intergouvernementale. Leurs systèmes de services reposent fortement sur des partenariats régionaux, notamment en matière de services bilingues et culturellement sécurisants.

Le Projet de loi no 1 comporte des **risques** mais aussi des **opportunités** :

### Risques :

- L'absence de reconnaissance autochtone pourrait renforcer les écarts existants entre les pratiques et le cadre constitutionnel.

- Le contrôle exclusif provincial des fonds fédéraux pourrait compliquer l'accès aux services pour les communautés qui nécessitent des ententes tripartites.
- Les programmes autochtones culturellement adaptés pourraient perdre en stabilité et en visibilité.

### **Opportunités :**

- Le Projet de loi peut intégrer les principes de réconciliation et reconnaître les Premières Nations comme partenaires essentiels.
- Il pourrait inscrire des engagements envers des services culturellement sécurisants.
- Une obligation constitutionnelle de consultation améliorerait l'alignement des services entre les juridictions.

### **Recommandation :**

Inclure dans la Constitution un engagement clair à :

- collaborer de manière respectueuse avec les gouvernements autochtones;
- soutenir les services communautaires culturellement sécurisants;
- reconnaître la présence historique et contemporaine des Premiers Nations au Québec.

---

## **4. Garanties nécessaires pour l'inclusion, la continuité et l'équité régionale**

Conformément aux recommandations du CHSSN et du RDN, VGPN propose ce qui suit :

### **a. Reconnaissance constitutionnelle**

Reconnaître les communautés anglophones et les Premières Nations comme des communautés distinctes ayant des droits spécifiques en matière d'accès aux services et de participation.

### **b. Consultation obligatoire**

Mettre en place des mécanismes de consultation structurés pour les communautés anglophones et autochtones.

### **c. Analyses d'impact**

Évaluer l'effet des politiques et modèles de financement sur les populations rurales, éloignées, minoritaires et autochtones.

### **d. Outils adaptés aux réalités régionales**

Créer des cadres d'admissibilité et de reddition de comptes qui tiennent compte des réalités de faible population et de dispersion géographique.

### **e. Investissement soutenu**

Assurer un financement récurrent aux organismes communautaires anglophones et autochtones œuvrant en santé, éducation, jeunesse, culture et emploi.

---

## Conclusion

Le Projet de loi no 1 a le potentiel de moderniser l'architecture constitutionnelle du Québec et d'affirmer ses priorités linguistiques. Toutefois, sans reconnaissance claire des communautés anglophones et autochtones, il risque d'aggraver les inégalités — particulièrement dans les régions rurales et isolées comme la côte gaspésienne.

En intégrant des garanties, des mécanismes de consultation et une reconnaissance de toute la diversité du Québec, le gouvernement peut s'assurer que cette nouvelle Constitution favorise la cohésion sociale, soutient les populations vulnérables et reflète les valeurs d'équité, de dignité et d'inclusion.

Vision Gaspé-Percé Now demeure prête à collaborer avec le gouvernement afin de garantir que les besoins des résidents anglophones et Mi'gmaq des régions rurales soient pleinement pris en compte dans le développement de cette législation historique.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce mémoire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jessica Synnott  
Directrice générale  
Vision Gaspé-Percé Now

Cc :

- Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA)
- Stéphanie Ste-Croix, députée de Gaspé
- Jean-François Roberge, ministre responsable de la Langue française
- Alexandra Robertson, attachée de presse responsable des médias anglophones, et relations avec les Québécois d'expression anglaise pour l'opposition officielle

28 St-Patrick avenue  
Gaspé (Québec)  
G4X 3B5

**Vision Gaspé Percé Now**  
The *Difference* in Your Community

[www.vgpn.ca](http://www.vgpn.ca)

Téléphone/Phone : 418-368-3212  
Courriel/Email : [info@vgpn.ca](mailto:info@vgpn.ca)  
[www.facebook.com/visiongaspe](https://www.facebook.com/visiongaspe)